

Maître Marie-Pierre LIEURADE
Huissier de Justice
19, Avenue Marcel Dassault - 93370 Montfermeil

Email : pecastaing.lieurade@huissier-justice.fr



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 17 Mars 2022

Page 1 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET LE DIX SEPT MARS

A LA REQUETE DE :

Syndicat des copropriétaires du 114 rue du Docteur Bauer à Saint Ouen (93) agissant poursuites et diligences de son syndic le Société CABINET SEVIA IMMO, dont le siège social est situé à Montigny Les Corneilles – 95370, 19 impasse Victor Hugo, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité.

Et pour lequel domicile est élu à Pavillons sous Bois – 93320 – 14, Allée Michelet, au Cabinet de Maître Thierry BAQUET, membre de la SCPA DOMINIQUE DROUX & BAQUET, Avocats au Barreau de la Seine Saint Denis, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal de Grande Instance et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du par acte de mon Ministère en date du 8 février 2022.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis 103, Avenue Michelet à Saint Ouen - 93 (Seine Saint Denis), **Lot numéro 24**, dont est propriétaire et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

**Je, Marie-Pierre LIEURADE Huissier de Justice, sis 19 avenue Marcel Dassault
93370 MONTFERMEIL, soussignée,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 103, Avenue Michelet à Saint Ouen - 93, Bâtiment A, 3^{ème} étage droite puis sur le palier 1^{ère} porte droite.

Constat du 17 Mars 2022

Page 2 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



CONSTATATIONS**Les parties communes :**

Il y a plusieurs appartements par palier.

Le sol est recouvert de plancher en mauvais état.

La peinture recouvrant les murs est également en mauvais état.

Les boîtes à lettres sont en bon état.

Je frappe à la porte, un Homme m'ouvre ; je lui décline alors mes nom et qualité ainsi que l'objet de ma mission. Il me déclare se nommer Monsieur Boumedef HAMZA, être hébergé par « un ami », et lui régler un loyer de 400 euros par mois en espèces. Il me déclare également ne pas connaître Monsieur Fabien SUYKERBUYCK et ne pas être en mesure de me fournir un contrat de location. Il m'indique enfin ne pas être en situation régulière sur le territoire Français.

L'entrée :

Le parquet recouvrant le sol est à l'état d'usage.

La peinture recouvrant les murs et le plafond est également à l'état d'usage et de mauvaise facture.

L'équipement comprend :

- Une porte d'entrée équipée d'un simple verrou.
- Un compteur électrique et un disjoncteur visiblement anciens.

Constat du 17 Mars 2022

Page 3 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Constat du 17 Mars 2022

Page 4 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'entrée ouvre directement sur la pièce principale :

Le parquet recouvrant le sol est en mauvais état.

La peinture recouvrant les murs et le plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à deux vantaux à double vitrage dont un carreau est cassé.



Constat du 17 Mars 2022

Page 5 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Un coin cuisine avec douche ouvre directement sur la pièce principale.

L'ensemble des installations sont visiblement hors norme, le cumulus est branché au système électrique d'une façon anarchique à l'aide de dominos.

Le revêtement recouvrant le sol est en mauvais état. La peinture recouvrant les murs et le plafond est également en mauvais état d'entretien, écaillée en particulier alentour la colonne de descente des eaux de l'immeuble.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre double vitrage en PVC ;
- Un évier équipé d'un robinet mitigeur.
- Un bac à douche surélevé équipé d'une paroi en mauvais état.
- Une fenêtre à un vantail.

Constat du 17 Mars 2022

Page 6 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



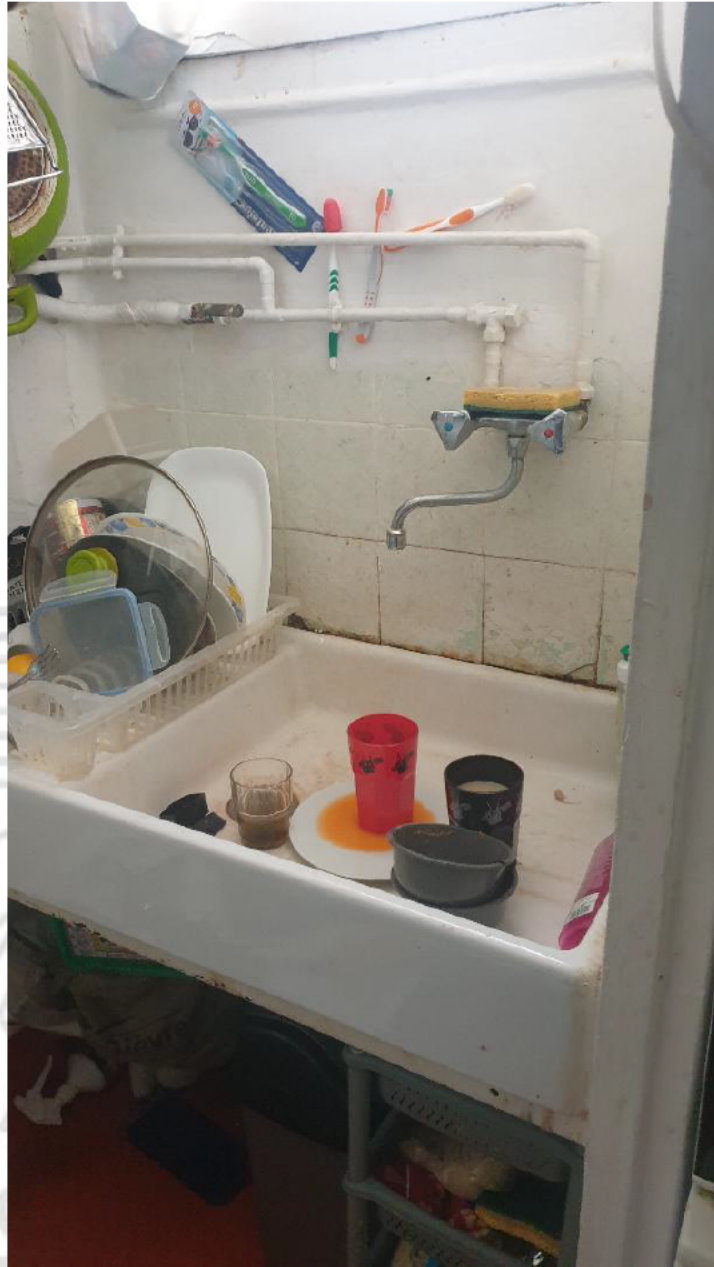


Constat du 17 Mars 2022

Page 7 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Constat du 17 Mars 2022

Page 8 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Constat du 17 Mars 2022

Page 9 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





L'appartement est dépourvu d'installation de toilettes.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 17 Mars 2022

Page 10 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

